

Lignes directrices - Présentation graphique



Logo PMS485
Papier couché C 0 M 95 J 100 N 0
Papier non couché C 0 M 73 J 93 N 1
R 218 G 41 B 28
HTML DA291C

Le logo de Centraide est une marque enregistrée et doit figurer avec son symbole en vertu de la loi.

Centraide
du Grand Montréal

Logotype PMS425
Papier couché C 0 M 0 J 0 N 77
Papier non couché C 0 M 0 J 0 N 77
R 112 G 115 B 114
HTML 54585A

Logotype Noir process PMS
C 0 M 0 J 0 N 100
R 44 G 42 B 41
HTML 2C2A29



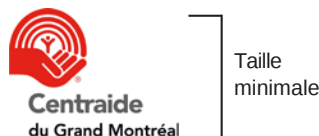
Zone de dégagement

Il est important que le logo n'ait pas l'air « coincé » et qu'il soit dégagé. Aussi faut-il garder un espace libre autour du logo. Rien d'autre (éléments typographiques, images, logos de partenaires, éléments artistiques ou bordures) ne doit figurer dans cette zone de dégagement.

La zone de dégagement correspond à la largeur et à la hauteur du logo.

Taille minimale

Le logo ne peut jamais être inférieur à 3/8 po pour un document imprimé ou à 27 pixels pour un document à l'écran.



Éléments graphiques

La marque comprend trois éléments distincts, soit le logo, le logotype et le symbole de la marque enregistrée. Le logotype doit toujours apparaître en relation avec le logo; il ne doit donc jamais être utilisé isolément comme graphique ou filigrane.

Le logo peut toutefois être utilisé comme élément graphique de design. Le logo comprend trois éléments graphiques, soit l'arc-en-ciel, la main et le personnage stylisé, qui peuvent être utilisés individuellement comme graphique, icône ou arrière-fond. Les images peuvent apparaître dans un diagramme, comme filigrane, motif ou arrière-plan. Elles peuvent être tramées ou apparaître en mode inversé sur un arrière-fond ou une image, mais elles ne doivent jamais être combinées dans une configuration autre que celle du logo officiel. De plus, elles ne peuvent figurer qu'en rouge PMS 485 ou en noir.

